

# AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CANDIDATURE

Délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et l'entretien du port fluvial de Blain

Le plan d'eau concédé dispose actuellement de 30 emplacements sur pontons et 2 emplacements à quai ainsi qu'une cale de mise à l'eau.

Objet de la délégation : La présente consultation a pour objet de confier à un délégataire l'ensemble de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien courant des installations, outillages, équipements, bâtiments et plans d'eau du port fluvial de Blain, ainsi que l'exploitation des infrastructures portuaires dont le Département continue d'assurer le gros entretien et l'aménagement

Le concessionnaire est chargé d'assurer la gestion administrative, technique et financière, le développement et l'exploitation courante du port fluvial de Blain, dont, principalement :

- Accueil et information des usagers
- Animation du Port
- Nettoyage et entretien courant
- Environnement : informations et sensibilisation des usagers pour le tri des déchets.
- La sécurité des biens et des personnes

Il est demandé au futur concessionnaire de renforcer le développement des services aux usagers.

Il est également demandé au candidat, dans le cadre de son offre de proposer une politique tarifaire en adéquation avec la dimension des bateaux de proposer toutes nouvelles activités, liées à l'objet de la concession, sources de recettes nouvelles pour le Gestionnaire.

Durée de la délégation : 3 ans.

La convention prendra effet au 1er janvier 2020 pour se terminer le 31 décembre 2022

Procédure : le dossier est à retirer sur la plateforme du Conseil départemental de Loire-Atlantique

<https://marches.loire-atlantique.fr/>

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 2 mai à 16h30

Département de Loire-Atlantique (44000 - Nantes)